



**CSE
SNCF
OPTIM
SERVICES**

PARIS, le 6 mai 2025



25/3/2025 | LES BRÈVES du CSE

Information sur le traitement des enregistrements et retranscriptions sous l'application Teams



L'entreprise nous a fait la présentation du site d'information à destination de tous les agents : SharePoint SNCF sur les outils numériques d'Office 365, notamment Teams. Depuis le 18 février, l'enregistrement sur Teams est ouvert à tous. Pour autant, l'UNSA-Ferroviaire rappelle que cet enregistrement est soumis au consentement éclairé des participants qui peuvent s'y opposer. Il nous est précisé qu'à toute nouvelle connexion sur une réunion en cours, une fenêtre pop-up doit s'afficher pour recueillir le consentement ou l'opposition des participants. En cas d'opposition de la part d'un agent, seul le fil de conversation de la réunion sera actif afin qu'il puisse communiquer, le micro étant désactivé. Les données sensibles ne doivent pas faire l'objet d'échanges sur Teams : par exemple, les données médicales. La durée de stockage de cet enregistrement est fixée à 60 jours.

Le SharePoint propose également aux utilisateurs des vidéos sur les bonnes pratiques en lien avec l'utilisation des outils numériques.

N'hésitez pas à les consulter sur :
<https://snCF.sharepoint.com/sites/Office365>

Dans l'onglet « présentation », sélectionnez « sécurité et confidentialité ». Il existe également un Yammer dédié sur le sujet.

■ **L'UNSA-Ferroviaire**, à vos côtés toute l'année !

Aux CFAS de Lyon et Paris Sud-Est, l'heure est à l'expérimentation !

Après avoir testé un nouveau modèle d'organisation de la médecine d'aptitude sur le cabinet médical de Strasbourg depuis juin 2023, la Direction des Services médicaux a décidé d'expérimenter une nouvelle organisation des visites médicales d'aptitude sécurité dans les CFAS (Centre

ferroviaire d'aptitude sécurité) de Lyon et Paris Sud-Est sur une période test de six mois (de mai à octobre 2025). Ce projet vise à optimiser le dispositif actuel en lien avec le projet « Relevons le Défi ! » mené au sein de l'Aptitude Sécurité.

La Direction des Services médicaux espère ainsi améliorer la satisfaction des clients (salariés et employeurs) dont le taux de satisfaction est actuellement de 70 %.

Elle souhaite ainsi au travers de plusieurs axes d'amélioration :

- Optimiser le nombre de créneaux de visites ;
- Réduire les délais d'attente et de passage en CFAS ;
- Être plus à l'écoute des interlocuteurs ;
- Améliorer les explications sur les avis d'aptitude et d'inaptitude.

Le principal objectif est que les Services médicaux restent l'acteur majeur et incontournable de l'aptitude sécurité au sein des cinq SA de la SNCF. Plusieurs concurrents seraient prêts à intervenir sur le marché et proposer leurs services.



L'enjeu est de garantir une qualité des services tout en réduisant les coûts. Une réflexion a, donc, été engagée par la DSM entre octobre 2022 et janvier 2023 avec l'émergence de pistes d'amélioration comme :

- Le réajustement du nombre de visites ;
- L'intégration des taux prévisionnels de no-shows et d'inaptitude en première partie de la journée à la capacité de production planifiée ;
- Les besoins-clients à fiabiliser (écarts entre le besoin estimé par les clients et les places réellement réservées) ;
- L'organisation des visites à ajuster : transmission des informations entre professionnels de santé à simplifier, missions pour le personnel infirmier à rapprocher de celles des médecins et spécialistes, des secrétaires à soulager des tâches de transmission de dossiers et d'amortissement des différents passages sur le programme journalier.

Deux groupes de travail ont été créés dès 2023 :

- L'un sur la planification ;
- L'autre sur la réalisation des visites.

Par ailleurs, plusieurs actions ont été engagées comme le recrutement de professionnels de santé,

l'augmentation du nombre de visites par médecin, l'acquisition de nouveaux équipements, l'anticipation des absences et congés des équipes CFAS et le renforcement du pilotage commun avec les sociétés anonymes sur la commande prévisionnelle des visites d'aptitude.



Aussi, des études comparatives ont été menées avec d'autres secteurs (aérien et maritime) pour identifier des pratiques optimales.

En pratique, les axes d'amélioration suivants ont été identifiés et devraient définir une nouvelle organisation :

- L'arrivée échelonnée des salariés en début de matinée pour limiter le temps d'attente ;
- Une meilleure répartition des tâches entre les différents acteurs pour équilibrer le temps passé avec les salariés ;
- La formation des médecins d'aptitude à l'interprétation des ECG ;
- Le recours non systématique à un avis de spécialiste (ophtalmologue et cardiologue) ;
- Le suivi en autonomie du parcours des visites entre professionnels de santé ;
- La réalisation des tests et des examens avant le passage devant le médecin d'aptitude ;
- La fixation d'un rythme de 14 VMAS réalisées en présentiel par jour et par équipe.

Exemple du CFAS de Strasbourg

Un modèle d'organisation optimisé a été mis en place en juin 2023, qui inclut un médecin, deux infirmières et un orthoptiste, avec un parcours repensé (accueil et examens médicaux le matin, interprétation des résultats et délivrance des certificats l'après-midi) et la prise en charge de 14 agents quotidiennement. Il n'y a pas de secrétaire, ce sont les infirmières qui se chargent du secrétariat l'après-midi. Il n'y a pas non plus d'ophtalmologue ni de cardiologue. Des créneaux dans ces spécialités sont réservés en amont sur le cabinet régional de Strasbourg et utilisés en cas de besoin. Selon la DSM, cette organisation a permis une réduction de 50 % du temps d'attente,

une meilleure fluidité du parcours des agents (le temps moyen des visites est passé sous la barre des 2 heures), une diminution du recours aux spécialistes (ophtalmologie et cardiologie) et une satisfaction des agents à 99 %.

Un troisième groupe de travail « organisation » visant à prendre en compte les bonnes pratiques constatées ailleurs, celles mises en place à Strasbourg ainsi que les propositions formulées par les équipes, a été créé en janvier 2024 pour formaliser les avancées et préparer un déploiement plus large.

Expérimentation CFAS de Lyon et Paris Sud-Est

Une nouvelle organisation définie et présentée aux équipes durant la deuxième quinzaine de mars 2025 entraînera :

- Une évolution des missions de secrétariat vers des missions d'assistante médicale (réalisation de tests auditifs) ;
- Une évolution des missions des infirmières (anamnèse, prise de tension artérielle, poids, calcul de l'IMC) ;
- Un passage des agents auprès des cardiologues selon appréciation du médecin d'aptitude sécurité et un temps de présence des cardiologues au juste nécessaire ;
- Un passage des agents auprès des ophtalmologues ou des orthoptistes avec ajustement des temps de présence au juste nécessaire.

■ **L'UNSA-Ferroviaire, à vos côtés toute l'année !**

Pour un CFAS composé de deux équipes, il est prévu la mise en place de deux médecins, deux coordinatrices / assistantes médicales, deux IDE (ou techniciennes de laboratoire), deux spécialistes de la vision (deux orthoptistes ou un orthoptiste et un ophtalmologue certains jours de la semaine, l'ophtalmologue en tant que référent des examens de la vision, en complément de la réalisation des examens de la vision), un cardiologue référent avec deux vacations par semaine.

Durant la phase d'expérimentation, deux infirmiers(res) des CFAS assureront la prise en charge des visites, les autres IDE présentes assureront les missions complémentaires (exemples : archivage des dossiers, traitement des retours d'examens complémentaires, etc.) Chaque médecin d'aptitude sécurité aura en charge quotidiennement 14 agents qu'il ne verra qu'une

seule fois lorsque tous les examens auront été réalisés.

Une information à destination de tous les CFAS sera proposée par la Direction des Services médicaux fin mars. Un retour d'expérience partagé et formalisé sera organisé fin septembre pour les équipes et présenté au CSE du mois de juillet pour les élus. Si l'expérimentation est concluante, une consultation sera proposée au CSE d'octobre 2025 pour mise en œuvre de l'organisation.

L'expérimentation se poursuivra alors sur les autres CFAS (Information au CSE d'octobre 2025, période d'expérimentation de deux mois et si l'expérimentation est concluante, une consultation sera proposée au CSE de janvier 2026, pour mise en œuvre de l'organisation)



Position UNSA

- Les élus déplorent que les infirmier(e)s et secrétaires médicales n'aient pas été associé(e)s aux différents groupes de travail afin d'apporter leur expertise et être force de proposition dans la future organisation.
- Ils regrettent qu'il n'y ait pas eu de retour d'expérience auprès des élus concernant l'organisation mise en place au CFAS de Strasbourg.
- Ils s'interrogent sur les suppressions de postes que pourrait à terme engendrer cette expérimentation concernant, notamment, les médecins spécialistes (ophtalmologues et cardiologues) et sur l'impact sur les effectifs IDE (ou techniciens(nes) labo) des CFAS au regard du cadre d'organisation actuel et celui projeté qui ne prévoit que deux IDE (ou techniciens(nes) labo).
- Ils soulèvent les risques liés à la prise en charge par chaque IDE quotidiennement de 14 agents (à noter, le double de ce qui se fait à Strasbourg !) :
 - Le temps de passage auprès de l'infirmière est estimé à 16 minutes/agent et comprendra : ECG (selon appréciation du médecin d'aptitude et si non réalisé par lui-même), prise de sang, recherche de substances psychoactives dans les urines, prise de tension artérielle, poids, calcul IMC et anamnèse.
Ce temps ne tient pas compte des difficultés fréquentes que pourrait rencontrer l'IDE lors des différents actes techniques prodigués aux agents (agent difficile à prélever au niveau sanguin ou agent qui n'arrive pas à uriner, etc.). Cela entraînera inévitablement un allongement des temps de passage et ne respectera pas l'objectif cible fixé par la DSM, à savoir réduire les délais d'attente et de passage des salariés !
 - La charge de travail quotidienne accrue pourrait accentuer le risque d'accidents du travail (accident d'exposition au sang, RPS, etc.).
- Ils déplorent le fait que la remise des avis d'aptitude post visite pour certains agents ne pourra pas se faire le jour de la visite, faute de médecins spécialistes présents, et qui, de fait, resteront en attente. Pour les élus UNSA-Ferroviaire, la délivrance du résultat d'aptitude réalisé par le médecin d'aptitude au téléphone n'est pas optimale et laisse transparaître une médecine d'aptitude déshumanisante allant à l'encontre de l'un des objectifs annoncés par la DSM, celui de « mieux écouter ses interlocuteurs et d'améliorer les explications sur les avis d'aptitude et d'inaptitude. »

...

Les élus UNSA-Ferroviaire resteront vigilants sur les conditions de travail des salariés des CFAS dans ce modèle d'organisation orienté vers une déshumanisation des personnels où le maître mot est la **productivité**, pouvant accroître le mal-être au travail, accentuer le stress des personnels, etc.

Aussi, les élus UNSA-Ferroviaire resteront attentifs aux éventuelles évolutions à venir à la suite des expérimentations prévues et à une mise en œuvre généralisée possible à tous les CFAS de ce modèle en matière de cadre d'organisation et d'effectifs.

Bilan des accidents de janvier 2024 à février 2025

Les accidents du travail et de trajet, avec arrêt ou sans arrêt de travail, sont en nette diminution :

- Accidents du travail en baisse de - 15 % ;
- Accidents de trajet en diminution de - 61%.

Les quasi-accidents sont stables et le nombre de jours d'arrêt est en diminution.

Les accidents de plain-pied sont en diminution, mais les chocs émotionnels sont au nombre de trois.

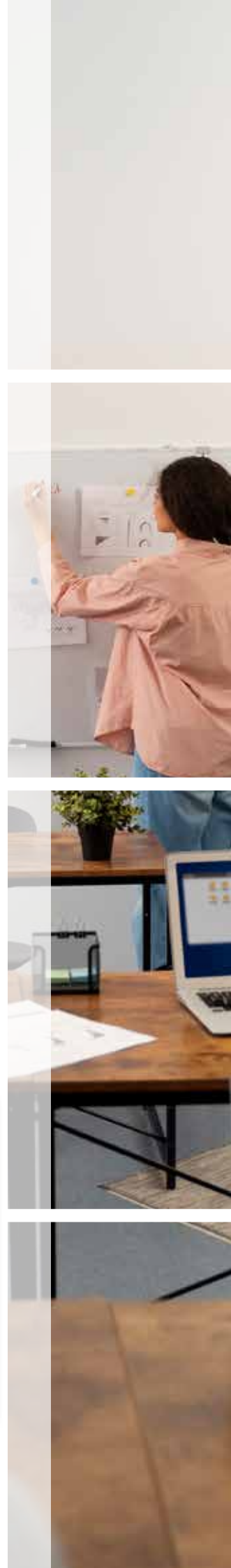
Les services médicaux possèdent le plus grand nombre d'accidents suivis par l'action sociale et PPA quand on regarde le ratio accidents / nombre d'agents. Ils ont majoritairement lieu en IDF.

Il est demandé de réaliser des contacts sécurité avant chaque début de réunion et d'exposer les REX. Il va être demandé de réaliser certaines formations cyber réflexes.

Bilan TH 4^e trimestre 2024

Le bilan est réalisé à partir de trois critères (aménagement des postes, recrutement et sensibilisation des agents à différents thèmes) :

- Les aménagements sont souvent des demandes de mobilier, transport, télétravail, outillage ou logiciel, interprète LSF, etc. ;
- Aucun recrutement de travailleur handicapé n'a été réalisé au sein d'Optim'services sur ce 4^e trimestre ;
- La sensibilisation a été réalisée par webinaire ou conférence sur différents thèmes : maladies chroniques invalidantes, comment être un collègue ou un manager handi-accueillant, inclusion des personnes autistes, trouble cognitif et emploi. Cette sensibilisation était soit multi établissements / SA, soit spécifique pour Optim'services sur le handicap.



EXÉCUTION TITULAIRES



Nathalie PEREIRA DA SILVA
pereira-da-silva.n@unsa-ferroviaire.org
06 70 54 88 34



Joël MARCHE
marche.j@unsa-ferroviaire.org
07 76 69 03 77



Régis DERINE
regis.derine@sncf.fr
06 70 27 44 50



Shanika LIPPET
shanika.lippert@sncf.fr
07 67 06 14 94

MAÎTRISE TITULAIRES



Amandine DEVIS
devis.a@unsa-ferroviaire.org
06 29 44 30 28



Stéphane DELON
delon.s@unsa-ferroviaire.org
06 11 74 77 37



Mireille LUCAS
lucas.m@unsa-ferroviaire.org



Pateme COPOL
copol.p@unsa-ferroviaire.org
07 85 39 51 56



Gaël ALLIX
gael.allix@sncf.fr



Aurélien PRINCE
prince.a@unsa-ferroviaire.org



Sandrine RADET
radet.s@unsa-ferroviaire.org



EXÉCUTION SUPPLÉANTS



Jessica NERINI
jessica.nerini@sncf.fr
06 88 79 28 48



Isabelle FOURMY
isabelle.fourmy@sncf.fr
06 95 02 31 52



Cédric LEVASSEUR
cedric.levasseur@sncf.fr



Sophie DAUTUN
sophie.dautun@sncf.fr
06 60 06 53 60



Zélia PEREIRA
zelia.pereira@sncf.fr
09 71 99 59 14



Corinne GUERREIRO
corinne.guerreiro@sncf.fr



Patricia FISCHER
patricia.fischer@sncf.fr

CADRE TITULAIRES



Stéphanie GOARDOU-LEGROS
legros.s@unsa-ferroviaire.org
06 29 42 46 33



Antoine RODRIGUES
rodrigues.a@unsa-ferroviaire.org
06 23 49 58 43



Annabelle CRESPIN
crespin.a@unsa-ferroviaire.org
06 67 46 93 94



Stéphane BONFADINI
bonfadini.s@unsa-ferroviaire.org



Agnès RIVOALLAN
rivoallan.a@unsa-ferroviaire.org
06 16 74 03 23



Marie-Cécile MARCHETTI
marchetti.mc@unsa-ferroviaire.org
06 89 19 10 03



Anne NONNENMACHER
anne.nonnenmacher@sncf.fr
06 19 61 21 10



Rabah BOUKERSI
rabah.boukersi@sncf.fr